



(VAUCLUSE)

DÉCISION

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Décision n° 1082 modifiant le montant du marché n° 2021-000024 relatif à l'isolation par l'extérieur de la gendarmerie d'Apt

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut par délégation prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

Vu, la décision n° 1053 du 12 janvier 2022 portant attribution du marché n° 2021-000024 relatif à l'isolation par l'extérieur de la gendarmerie d'Apt au profit de l'entreprise DELAGARDE COMPAGNONS FACADIERS.

Vu, le devis n° 2022-L-018-FDW en date du 15 juin 2022 relatif à la mise en peinture des parties fer sur la totalité du chantier (main courante, garde-corps, grille), au ponçage, à l'application d'un primaire d'accrochage et de 2 couches de laque antirouille RAL 7016 (finition mate - gris anthracite).

DÉCIDE

Article 1^{er} et unique :

Le devis d'un montant de 2 845,00 € HT, soit 3 414,00 € TTC présenté par l'entreprise entreprise DELAGARDE COMPAGNONS FACADIERS, pour le marché n° 2021-000024 relatif à l'isolation par l'extérieur de la gendarmerie d'Apt, est validé.

Le marché d'un montant initial de 205 647,07 € HT, soit 246 776,48 € TTC s'élève désormais à 208 492,07 € HT, soit 250 190,48 € TTC ce qui correspond à une augmentation de 1,4%.

Apt le vendredi 24 juin 2022



Le Maire d'Apt

Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220624-1082-AI
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022